

# POPULATION & SOCIÉTÉS

## Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes

Ariane Pailhé\* et Anne Solaz\*

Certes, ce sont les femmes qui mettent les enfants au monde et l'on pouvait s'attendre à ce que leur activité professionnelle s'en ressente plus que celle des hommes. Mais le fossé qui sépare la faible implication masculine du travail d'ajustement des femmes est considérable: les pères réduisent leur activité vingt fois moins souvent que les mères.

En France, les trois quarts des femmes de 20 à 49 ans travaillent [1]. Mais il s'agit d'une moyenne qui varie selon la période du cycle de vie. Le taux d'emploi est notamment beaucoup plus bas lorsqu'arrive un enfant. L'enquête Familles et employeurs a permis de suivre l'activité professionnelle des parents lorsque survient une naissance (encadré 1). De l'interruption totale du travail au simple décalage des horaires, en passant par la prise d'un temps partiel, il existe toute une palette d'ajustements possibles.

Parmi les femmes nées entre 1955 et 1985 (1) et qui ont eu au moins un enfant, près de quatre sur dix travaillaient pas avant une naissance, et cinq sur dix l'année qui a suivi (figure 1). Le nombre de femmes sans emploi, qu'elles soient inactives, en congé parental ou au chômage, progresse au fil des naissances. Elles sont 30% à ne pas travailler avant la première naissance, 37% avant la deuxième et 54% avant la troisième. L'année qui suit, 38% ne travaillent pas après la première naissance, 51% après la deuxième et 69% après la troisième. Mais la décision de s'arrêter de travailler est parfois antérieure à la naissance, et même à la grossesse [2].

### ◆ Au bout de deux ans, plus d'une femme sur deux reprend son activité

Pour les mères occupant un emploi avant une naissance, les interruptions sont pour la majorité de courte

\* Institut national d'études démographiques.

(1) Elles ont entre 20 et 49 ans en 2004-2005, au moment de l'enquête.

durée. Au bout d'un an et demi, la moitié de celles s'étant interrompues après avoir eu leur premier enfant ont déjà repris un emploi, et la même proportion est atteinte au bout d'un peu plus de deux ans pour le deuxième ou troisième enfant (figure 2). Après la première naissance, une partie des mères s'arrêtent cependant durablement: un quart n'a toujours pas repris d'emploi au bout de 5 ans. Mais souvent, un autre enfant est né dans l'intervalle, voire plusieurs. Pour celles qui travaillent avant la deuxième ou la troisième naissance, ces interruptions longues sont moins fréquentes, et les retours à l'emploi davantage concentrés autour des trois ans de l'enfant.

Si l'on observe la fréquence des retraits et des reprises d'activité par génération, on constate l'impact de

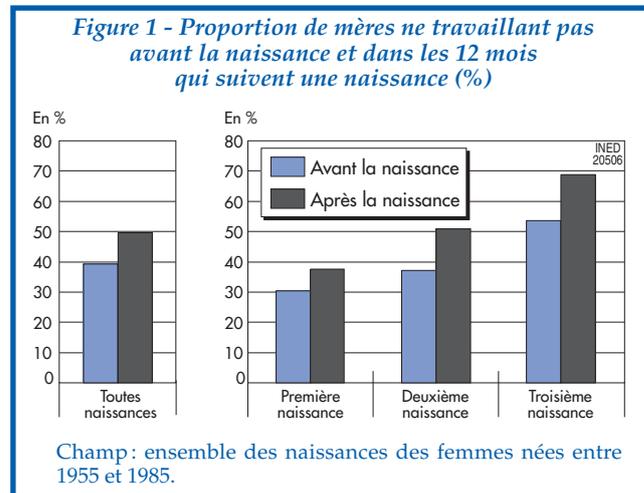
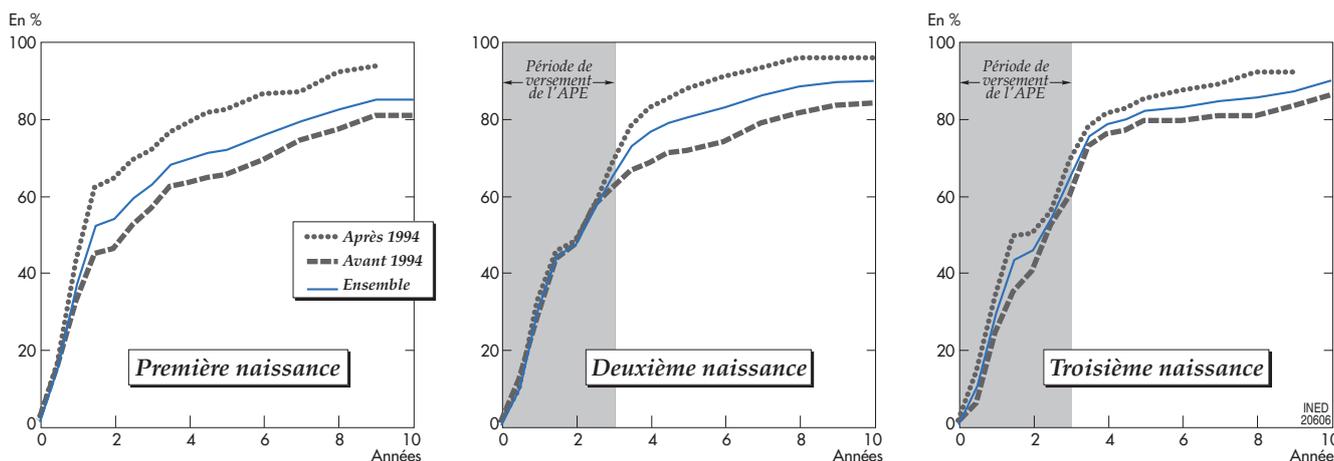


Figure 2 - Fréquence cumulée des reprises d'emploi pour les femmes après une naissance



Lecture: 4 ans après une première naissance antérieure à 1994, les femmes qui travaillaient avant la naissance et se sont interrompues à cette occasion, sont 61% à avoir repris un emploi.

l'élargissement de l'allocation parentale d'éducation (APE, voir encadré 2) au deuxième enfant en 1994 sur le niveau d'activité des femmes. En effet, les mères d'un premier enfant après 1994, pour lesquelles la réforme de l'APE est sans effet, ont tendance à s'arrêter pour des durées plus courtes que leurs aînées (figure 2). Quant aux mères d'un troisième enfant après 1994, pour lesquelles la réforme de l'APE est également neutre, elles sont plus nombreuses que les générations précédentes à reprendre une activité au terme de la perception de l'APE, voire avant. En revanche, pour les mères d'un deuxième enfant après 1994, cette tendance générationnelle à la reprise rapide d'activité est neutralisée par la nouvelle politique familiale. Une partie de ces mères attendent désormais les 3 ans de l'enfant (fin de la perception de l'APE et entrée à l'école) pour reprendre leur activité professionnelle. Après 3 ans, elles sont en revanche plus enclines à reprendre un emploi que leurs aînées, lesquelles, avant la réforme, n'avaient pas l'assurance de retrouver leur poste après leur interruption.

lors d'une première naissance, plus de cinq sur dix à la troisième. Pour les hommes au contraire, le rang de naissance a peu d'impact sur la situation professionnelle.

En outre, les changements professionnels liés à la naissance ne sont pas du même type pour les hommes et les femmes: 54% des femmes quittent leur emploi contre seulement 7% des hommes; les réductions de temps de travail concernent 22% des femmes et 6% des hommes. Ainsi, la baisse du temps de travail reste l'affaire des mères. En revanche, les changements d'horaires sans modification de la durée de travail sont plus fréquents chez les pères (30%) que chez les mères (7%). Et 23% des hommes qui connaissent une transition professionnelle augmentent leur activité ou leurs responsabilités, contre seulement 5% des femmes. Enfin, la part de ceux qui réduisent leurs responsabilités ou leur activité est la même pour les hommes et les femmes, environ 10%.

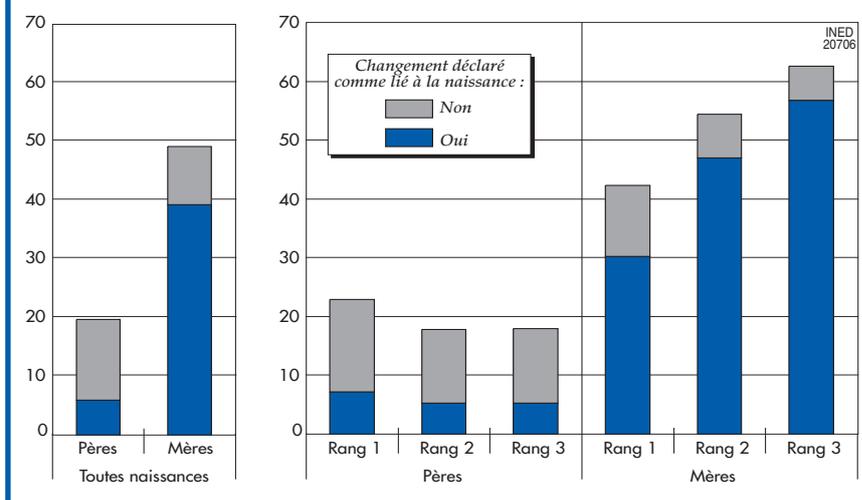
Pour les femmes, le type de transition dépend du rang de naissance. Au fil des naissances, les mères qui

### ◆ Peu de changement pour les pères

Dans les douze mois qui suivent une naissance, comment la situation professionnelle des parents occupant un emploi évolue-t-elle? Les changements sont très différents chez les pères et les mères: 39% des mères qui travaillent déclarent que leur activité a été modifiée par la naissance, qu'il s'agisse d'un changement de statut, d'horaires, d'intensité du travail ou d'un retrait du marché du travail. Ce n'est le cas que de 6% des pères (figure 3).

La fréquence des changements augmente par ailleurs au fil des naissances: trois mères sur dix connaissent une modification de leur activité professionnelle

Figure 3 - Proportion de pères et de mères en emploi connaissant un changement professionnel l'année suivant une naissance, selon le rang de naissance



modifient leur activité changent moins souvent de poste, d'emploi, ou d'horaires. Elles sont moins nombreuses à diminuer leur temps de travail pour une troisième naissance (18% des femmes qui connaissent un changement dû à la naissance) que pour une deuxième (34%). Toutefois, les interruptions d'activité sont de plus en plus fréquentes : 37% suite à la première naissance, 47% suite à la deuxième, 70% suite à la troisième. Et le recours au congé parental à temps plein augmente : 19% des mères qui ont ajusté leur activité en relation avec la première naissance, 40% à la deuxième et 62% à la troisième.

### ◆ Réduire ou interrompre son activité professionnelle : entre choix et nécessité

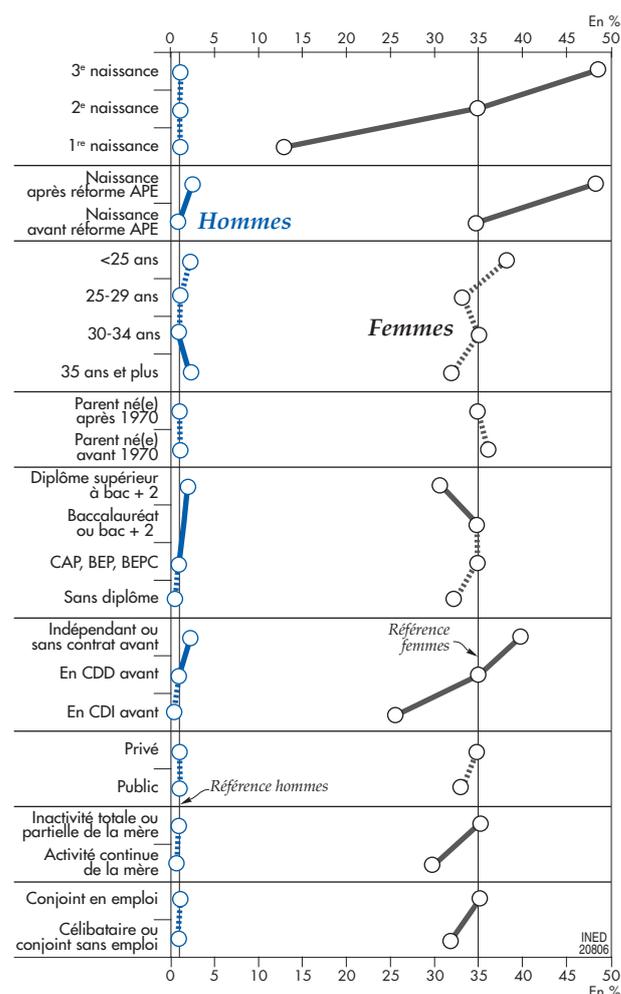
Plusieurs éléments entrent en jeu dans la probabilité qu'une femme réduise ou interrompe son activité professionnelle après une naissance. Il s'agit de facteurs démographiques d'abord, tels que l'âge, la génération ou le nombre d'enfants déjà nés, de facteurs sociaux également comme le niveau d'instruction, le type d'emploi occupé, et l'histoire professionnelle de sa propre mère; enfin, la date de naissance elle-même, selon qu'elle est antérieure ou postérieure à l'élargissement de l'APE au deuxième enfant en 1994. Nous avons tenté de démêler les différents facteurs et d'apprécier l'influence de chacun « toutes choses égales par ailleurs » (figure 4).

Comme attendu, le rang de naissance de l'enfant est le facteur prédominant, la probabilité d'interruption ou de réduction d'activité augmentant avec lui. Dans le détail, les femmes ont plus de chances de diminuer leur temps de travail au deuxième enfant, alors qu'elles cessent plus souvent de travailler à partir du troisième. L'élargissement de l'APE a eu un effet nettement incitatif au retrait du marché du travail [4]. Les femmes ayant donné naissance à leur deuxième enfant après 1994 ont une probabilité supérieure d'arrêter de travailler ou de baisser leur temps de travail que les femmes ayant eu leur deuxième enfant avant 1994.

Les caractéristiques de l'emploi occupé avant la naissance sont aussi déterminantes [2]. Les femmes en CDD connaissent plus souvent une cessation d'activité que celles en CDI. Celles sans contrat de travail (à leur compte ou aides familiales) ont une probabilité plus faible de réduire leur engagement professionnel. Si le statut de l'établissement ne joue pas sur l'ensemble des mobilités à la baisse, on constate néanmoins que les mères travaillant dans le secteur public réduisent leur temps de travail alors que celles du privé quittent plus souvent leur emploi. Les types d'ajustements diffèrent aussi selon le niveau d'instruction. Les moins diplômées connaissent plus souvent des sorties du marché du travail que les autres, qui diminuent plutôt leur activité ou leur temps de travail.

À diplôme et type d'emploi donnés, on note une transmission mère-fille de l'histoire professionnelle. Après une naissance, surtout la première, les filles dont les mères ont toujours travaillé connaissent moins

Figure 4 - Probabilité, pour les hommes et pour les femmes, d'interrompre ou de réduire l'activité professionnelle après une naissance, selon différents facteurs



Lecture - On part d'une situation de référence définie par la ligne verticale : femme ayant une deuxième naissance avant 1994, âgée de 30 à 34 ans, etc. Cette femme a 35 % de probabilité de réduire ou d'arrêter son activité. Le fait d'en être à la troisième naissance, toutes caractéristiques égales par ailleurs, fait passer cette probabilité à 49 %.

On voit que la probabilité, côté masculin, est très faible (1,5% au lieu de 35%) et varie très peu.

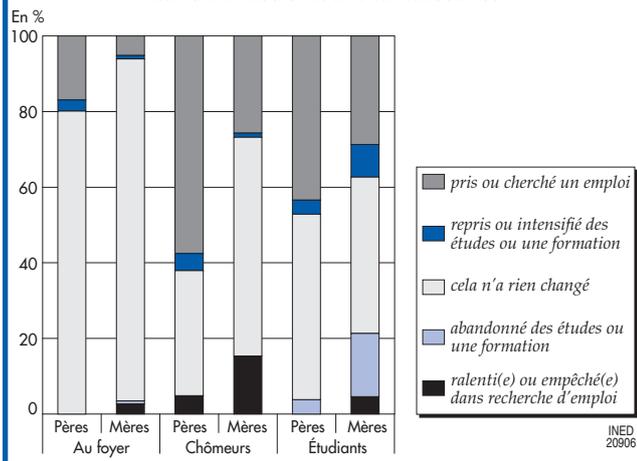
Les coefficients significatifs sont en trait plein.

souvent une baisse d'activité professionnelle liée à l'enfant, notamment une sortie du marché du travail, que celles dont les mères se sont interrompues ou n'ont jamais travaillé.

Enfin, la situation financière joue aussi : les mères seules ou ayant un conjoint sans emploi réduisent moins fréquemment leur activité. Continuer à travailler sans baisser son activité est dans ce cas l'expression d'une nécessité.

Au total, les femmes les mieux insérées sur le marché du travail sont celles qui diminuent le moins leur activité professionnelle. Quand elles modifient leur activité, ce sont plutôt des passages à temps partiel ou des réductions d'activité que des sorties, qui restent le fait des moins diplômées et des travailleuses précaires. Du côté des hommes, la réduction de l'activité

Figure 5 - Changements de situation professionnelle des personnes sans emploi dans l'année suivant la naissance



#### Encadré 1

### L'enquête Familles et employeurs

L'enquête Familles et employeurs de l'Ined et de l'Insee, menée en 2004-2005, porte sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Elle a été menée en France métropolitaine auprès de 9 745 hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans et auprès de leurs employeurs. Seules les données du volet familles sont exploitées ici.

Pour chaque naissance, était demandé à chaque parent :

1 – la situation professionnelle avant la naissance (statut d'activité, contrat, type d'établissement) ;

2 – si, dans l'année suivant la naissance, il ou elle avait connu un changement de statut (passage de l'emploi à l'inactivité, à un congé parental ou au chômage), de poste ou d'emploi, d'horaires (prise de temps partiel ou modification d'horaires) ;

3 – si la personne avait réduit ou augmenté son activité professionnelle ou ses responsabilités, modifié ses horaires sans changer la durée du travail ;

4 – en cas de changement, si celui-ci était lié à la naissance de l'enfant. Notons que ces déclarations peuvent intégrer des rationalisations ex-post de la part des enquêtés, les réponses concernant des naissances passées.

#### Encadré 2

### L'allocation parentale d'éducation (APE)

Créée en 1985 et destinée à l'un ou l'autre des parents de trois enfants, dont l'un a moins de trois ans, l'APE a été étendue en juillet 1994 aux familles de deux enfants. Elle consiste en le versement d'une allocation aux personnes qui souhaitent se consacrer à l'éducation de leurs enfants. La prestation, d'un montant maximum de 496 euros (en 2003), compense en partie la perte de revenu liée à la cessation d'activité. Le bénéficiaire est par ailleurs assuré de retrouver son poste à l'issue des trois ans d'arrêt. En 2003, 562 500 familles en étaient bénéficiaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'APE a été rebaptisée « Complément de libre choix d'activité » dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Elle peut désormais être octroyée dans le cas d'une activité à temps partiel et dès le premier enfant pour une durée maximale de 6 mois.

professionnelle est plutôt le fait des plus diplômés ou des plus âgés, et des pères occupant un emploi peu stable.

### ◆ Les hommes sans emploi s'investissent dans la sphère professionnelle, les chômeuses se découragent

Une naissance a aussi des conséquences sur les personnes sans emploi (figure 5). Dans ce cas, les changements professionnels sont plus fréquents pour les hommes que pour les femmes (56% des hommes contre 18% des femmes). Ainsi, 58% des hommes au chômage avant la naissance intensifient leur recherche d'emploi ou reprennent un emploi l'année suivante, pour seulement 25% des chômeuses. Quinze pour cent des chômeuses ont au contraire été ralenties dans leur recherche d'emploi, pour 5% des chômeurs. Elles s'orientent d'autant moins vers la sphère professionnelle que le rang de naissance est élevé. De même, les pères élèves et étudiants avant la naissance entrent plus souvent sur le marché du travail que les mères étudiantes, qui abandonnent plus souvent leur cursus ou sont ralenties dans leur recherche d'emploi.

#### RÉFÉRENCES

[1] Cédric AFSA et Sophie BUFFETEAU - 2005, « L'évolution de l'activité féminine en France: une approche par pseudo panel », *Document de travail de l'Insee*, G 2005/02

[2] Dominique MÉDA, Marie WIERINK et Marie-Odile SIMON - 2003, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 29.2, Dares

[3] Elisabeth ALGAVA et Sophie BRESSÉ - 2005, « Les bénéficiaires de l'Allocation parentale d'éducation: trajectoires d'activité et retour à l'emploi », *Études et résultats*, n° 399, Drees

[4] Thomas PIKETTY - 2005, « L'impact de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité féminine et la fécondité en France, 1982-2002 », dans Cécile LEFÈVRE et Alexandra FILHON (Eds.): *Histoires de familles, histoires familiales*, Les Cahiers de l'Ined n° 156, pp. 79-109

#### RÉSUMÉ

Si la naissance d'un enfant ne modifie guère l'activité professionnelle des hommes, les femmes sont 40% à déclarer un changement de situation.

Les interruptions temporaires ou la réduction du temps de travail sont plus fréquentes pour le deuxième ou le troisième enfant que pour le premier. Les femmes les mieux insérées sur le marché du travail et les femmes en situation monoparentale ou ayant un conjoint au chômage sont celles qui interrompent ou diminuent le moins leur activité professionnelle. Les moins diplômées, les plus précaires ou celles ayant un conjoint actif sont en revanche plus nombreuses à cesser de travailler.